

RETOUR PROGRESSIF DES ENFANTS

DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

À L'ENFANCE

› **À compter du 11 mai, dans toutes les régions à l'exception du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal :**

- Les enfants qui fréquentent un service de garde d'urgence regagnent leurs places dans leurs services de garde éducatifs à l'enfance habituels.
- L'accueil est réservé aux enfants dont les parents occupent un emploi figurant sur la liste des services et activités prioritaires. Cette liste sera progressivement élargie. Les enfants du personnel des établissements scolaires pourront avoir accès à ces services à partir du 4 mai.
- Tous les types de services de garde sont ouverts pour accueillir ces enfants, dont le nombre augmentera progressivement.
- Les parents inscrits sur la liste ont le choix d'utiliser les services ou non, et ce, tout en conservant sans frais la place habituelle de leur enfant.
- La tarification habituelle est rétablie auprès des parents utilisateurs.

› **À compter du 19 mai, ce scénario devrait s'appliquer au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.**

› **Les services de garde d'urgence, réservés aux enfants des travailleurs de la santé, des services sociaux et des services essentiels, demeurent ouverts jusqu'au 8 mai inclusivement (jusqu'au 15 mai inclusivement pour la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, si la situation le permet).**

Québec.ca/coronavirus